

# LA PREFECTURE COMMUNIQUE

# AVIS D'ENQUETE

# PUBLIQUE

## Projet de centrale photovoltaïque O'MEGA 1 BIS

Par arrêté en date du 14 novembre 2019, Une enquête publique préalable à la mise en place d'une centrale photovoltaïque flottante la commune de PIOLENC (84).

### **Responsable du projet :**

Nom : Société FERME D'AKUO 3, société fille d'AKUO SOLAR, elle-même filiale d'AKUO ENERGY

Adresse : 140 Avenue des Champs Elysées  
75008 Paris

Contact: Mme Clémence MARCUEYZ – marcueyz@akuoenergy.com

### **Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :**

Le projet de ferme photovoltaïque « O'MEGA 1 BIS » est situé au lieu dit « l'île des Rats » sur la commune de Piolenc. Les panneaux photovoltaïques seront montés sur des structures flottantes modulables au centre du lac. Ils couvriront une surface de 5,5 ha sur le lac de 48 ha, soit un ratio de couverture de 11%.

3 postes de transformation comprenant onduleurs et transformateurs et un poste de livraison abritant le point de raccordement seront construits. L'emprise totale de ces bâtiments s'élève à 122 m<sup>2</sup>.

Des pistes d'accès et de circulation seront mises en place pour l'accès aux postes électriques.

Les pièces du dossier, comportant notamment une étude d'impact et une évaluation environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Piolenc **du 4 décembre 2019 au 3 janvier 2020** et mis à la disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public, tous les jours ouvrables, et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Un accès gratuit est, en outre, garanti sur un poste informatique ouvert en mairie de Piolenc.

Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires de Vaucluse (service eau, environnement et forêt) dès publication du présent arrêté.

Conformément à l'article L. 123-12 du code de l'environnement, le dossier sera consultable sur le site de la préfecture de Vaucluse à l'adresse suivante : <https://www.prefecture.de.vaucluse.fr>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées au commissaire enquêteur :

- Par courrier à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, enquête publique de mise en place d'une centrale photovoltaïque flottante sur la commune de Piolenc (84) : Mairie – 6 rue Jean Moulin 84 420 PIOLENC.
- Par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr](mailto:ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr)
- Sur les registres d'enquête (papier et électronique)

Le commissaire enquêteur siègera en mairie de Piolenc, afin de recevoir les observations du public, aux dates ci-après et pendant la tranche d'ouverture au public de la mairie :

- Mercredi 4 décembre 2019 de 9h00 à 12h00 (Ouverture de l'enquête),
- Mardi 10 décembre 2019 de 14h00 à 17h00,
- Mardi 17 décembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- Lundi 23 décembre 2019 de 14h00 à 17h00,
- Vendredi 3 janvier 2020 de 9h00 à 12h00 (Clôture de l'enquête).

Par décision du Tribunal administratif de Nîmes en date du 28 octobre 2019, Monsieur Philippe LAUREAU est désigné commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la mairie de Piolenc, à la direction départementale des territoires de Vaucluse – service eau, environnement et forêt, ainsi que sur le site de la préfecture de Vaucluse (<http://www.vaucluse.gouv.fr>).